Viols contre nourriture : scandale en Centrafrique. Et au Rwanda?

Par Laure Heinich-Luijer Avocate. Publié le 01/05/2015 à 15h03

20 525 VISITES 142 RÉACTIONS

7

Des soldats français de l'opération Sangaris engagés pour la paix en Centrafrique auraient perpétré des viols sur des mineurs. Un crime en soi. Aggravé par leur fonction et la vulnérabilité de ceux qu'ils étaient venus protéger. Quatre garçons de 9 à 13 ans en auraient été victimes courant 2013 et 2014.

Selon les sources du Guardian qui révèle l'affaire, les enfants étaient affamés. Les militaires auraient alors proposé des rapports sexuels contre de la nourriture.

François Hollande promet d'être implacable et l'armée assure qu'elle ne veut pas cacher quoi que ce soit.

Making of

Notre bloqueuse Laure Heinich-Luijer est l'avocate de plusieurs victimes du génocide du Rwanda, qui ont déposé une plainte avec constitution de partie civile visant l'armée française. Rue89

Que pensent les femmes tutsies qui ont déposé plainte en 2009, victimes elles aussi de viols commis par des militaires français venus les secourir au Rwanda? Leur première plainte date de 2005, elles l'ont réitérée quatre ans plus tard. Les faits dénoncés sont donc connus des autorités – et des médias – depuis dix ans.

Elles aussi étaient affamées. Pour elles aussi, c'était viol contre nourriture dans les camps de réfugiés « protégés » par l'opération Turquoise. Parfois, les soldats proposaient de leur remettre du bois de chauffage sous les tentes. Mais c'était contre du sexe. Elles sont six parties civiles aujourd'hui. Et beaucoup d'autres témoignent.



Camp de réfugiés tutsis, le 30 avril 1994, à Niashishi (Rwanda), gardé par des soldats français - AFP PHOTO/PASCAL GUYOT

Dans leurs récits, les plaignantes tutsies ne donnent pas le nom de leurs agresseurs mais quand même des prénoms. Elles donnent des descriptions physiques précises. Leurs plaintes ont reçu la qualification de crime contre l'humanité car le viol pratiqué en temps de guerre et utilisé comme une arme de terreur relève du crime contre l'humanité. Mais l'instruction s'éternise sans possibilité de mettre des noms sur les visages décrits, l'armée ne dévoilant pas qui étaient ses soldats.

François Hollande n'a pas promis d'être implacable et l'armée n'a pas assuré qu'elle ne cacherait pas quoi que ce soit.

L'enquête est donc ouverte pour les crimes dénoncés en Centrafrique. Une enquête préliminaire. Ensuite viendra la désignation d'un juge d'instruction. Puis les juges d'instruction se succéderont des années durant. Quatre juges se sont succédés pour le dossier des plaignantes rwandaises mais elles n'ont eu l'honneur de n'en rencontrer qu'un.

Alors, du Rwanda, les plaignantes souhaitent bonne chance aux enfants de Centrafrique.

Elles s'interrogent aussi : pourquoi cet emballement médiatique et cette réponse

politique pour eux et pas pour elles ?

Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Parce que violer des enfants est immédiatement scandaleux.

Et violer des femmes ?